

# 3 Les élèves du premier degré

## Présentation

Un cinquième des 120 200 élèves handicapés scolarisés dans le premier degré fréquentent une école à temps partiel. Ce mode de scolarisation concerne surtout la scolarisation individuelle dans les classes préélémentaires [1]. Tous modes de scolarisation confondus (individuel et collectif), les deux tiers des élèves scolarisés à temps partiel ont un temps de scolarisation hebdomadaire supérieur ou égal à un mi-temps.

31 % des élèves scolarisés à temps partiel bénéficient également d'une scolarité complémentaire assurée par un établissement hospitalier ou médico-social. Une partie de ces élèves bénéficient également d'une prise en charge thérapeutique (rééducation, soins,...) dispensés au sein de ces établissements ou par des intervenants libéraux.

41 100 élèves en situation de handicap fréquentent une CLIS, dont 94 % dans l'enseignement public [2]. Sur les trente dernières années, la baisse des effectifs de CLIS reflète la priorité donnée à la scolarisation individuelle.

Après leur scolarisation en CLIS, les élèves sont, en principe, accueillis dans une unité pédagogique d'intégration (UPI), ou une structure de l'enseignement adapté (SEGPA ou établissement régional d'enseignement adapté [EREA]).

Les élèves de CLIS représentent 1 % de l'ensemble des élèves de l'enseignement élémentaire public et privé. La répartition par académie de la part de la scolarisation collective par rapport aux effectifs de l'enseignement primaire fait apparaître des différences [3]. Les taux les plus forts se rencontrent notamment dans les académies de Guyane, de Caen, de Lille et de La Réunion (entre 1,4 % et 1,9 %), les taux les plus faibles dans les académies franciliennes ainsi que dans les académies de Nantes et de Rennes (moins de 0,9 %).

**Sources :** MEN-MESR DEPP et MEN DGESCO / Enquête n° 3 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le premier degré.

## Définitions

### ■ Les principaux dispositifs de scolarisation des jeunes en situation de handicap :

- **la scolarisation en milieu ordinaire** : dans une école ou un établissement scolaire du second degré ;
- **la scolarisation individuelle** : dans une classe ordinaire au sein d'une école ou d'un établissement scolaire du second degré. Elle peut se faire sans aucune aide particulière ou s'accompagner d'aménagements divers lorsque la situation de l'élève l'exige ;
- **la scolarisation collective** : lorsque l'exigence d'une scolarité dans une classe ordinaire est incompatible avec la situation ou à l'état de santé du jeune, il peut être scolarisé dans une classe pour l'inclusion scolaire (CLIS) dans l'enseignement élémentaire ou dans une unité pédagogique d'intégration (UPI) dans le second degré. Encadré par un enseignant spécialisé, l'élève y reçoit un enseignement adapté à ses besoins spécifiques et correspondant aux objectifs de son PPS.

L'orientation vers une CLIS ou une UPI se fait sur décision de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui siège au sein de la maison départementale du handicap (MDPH). Elle se fait sur la base du projet personnalisé de scolarisation (PPS) de l'élève.

### ■ Il existe quatre types de CLIS :

- les CLIS 1, destinées principalement aux élèves souffrant de troubles des fonctions cognitives ou mentales ;
- les CLIS 2, destinées principalement aux élèves en situation de handicap auditif ;
- les CLIS 3, destinées principalement aux élèves en situation de handicap visuel ;
- les CLIS 4, destinées principalement aux élèves en situation de handicap moteur.

■ **SEGPA.** Sections d'enseignement général et professionnel adapté. Voir 4.19.

■ **EREA.** Voir 4.19.

### Pour en savoir plus

– Note d'Information, 07.23.

## [1] Temps de scolarisation des élèves handicapés scolarisés dans le premier degré en 2009-2010

(1) (France métropolitaine + DOM)

Mode de scolarisation	Niveau (2)	Temps complet	Temps partiel			Total temps partiel	Total (%)	Total premier degré
			De 0,5 à 1 journée	De 1,5 à 2 journées	De 2,5 à 3,5 journées			
<b>Classes ordinaires</b>	Cycle 1	16 047	1 716	5 887	4 461	12 064	42,9	28 111
	Cycle 2	20 547	221	649	2 096	2 966	12,6	23 513
	Cycle 3	24 940	243	588	1 734	2 565	9,3	27 505
	<b>Total</b>	<b>61 534</b>	<b>2 180</b>	<b>7 124</b>	<b>8 291</b>	<b>17 595</b>	<b>22,2</b>	<b>79 129</b>
<b>CLIS</b>	Cycle 1	5 372	282	902	1 101	2 285	29,8	7 657
	Cycle 2	22 405	184	772	2 571	3 527	13,6	25 932
	Cycle 3	6 704	26	185	547	758	10,2	7 462
	<b>Total</b>	<b>34 481</b>	<b>492</b>	<b>1 859</b>	<b>4 219</b>	<b>6 570</b>	<b>16,0</b>	<b>41 051</b>
<b>Total</b>		<b>96 015</b>	<b>2 672</b>	<b>8 983</b>	<b>12 510</b>	<b>24 165</b>	<b>20,1</b>	<b>120 180</b>

dont également scolarisés dans un établ. hospitalier ou médico-social (%)

46 33 27 31

(1) Environ 1 500 élèves n'ont pas été recensés du fait d'une grève administrative locale.

(2) Niveau estimé pour les élèves de CLIS.

## [2] Évolution des effectifs de CLIS (France métropolitaine + DOM)

	1980-1981	1990-1991	1999-2000	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Public	90 090	61 632	42 205	35 754	37 752	37 669	37 432	37 958	38 684
Privé	5 394	3 876	2 585	1 830	2 078	2 015	2 202	2 273	2 367
<b>Total</b>	<b>95 484</b>	<b>65 508</b>	<b>44 790</b>	<b>37 584</b>	<b>39 830</b>	<b>39 684</b>	<b>39 634</b>	<b>40 231</b>	<b>41 051</b>
<b>Part du Public (%)</b>	<b>94,4</b>	<b>94,1</b>	<b>94,2</b>	<b>95,1</b>	<b>94,8</b>	<b>94,9</b>	<b>94,4</b>	<b>94,4</b>	<b>94,2</b>

## [3] Part des effectifs scolaires en CLIS par rapport aux effectifs du niveau élémentaire en 2009-2010

(Public + Privé)

